

Attestation d'essai de fonctionnement Installation électrique de logements

Destinataires de ces fiches

Ces fiches doivent être renseignées par l'entreprise en charge de la mise en œuvre de l'installation, elles sont destinées au Maître d'Ouvrage. Ces fiches informatives sont non exhaustives, elles ne se substituent pas à la réglementation en vigueur, ni au devoir de conseil de l'installateur.

Objectif et nature des essais

Les essais et vérifications définis dans ce document (voir page suivante) ont pour but de contrôler le fonctionnement de l'installation électrique des logements d'habitation. Ils sont réalisés avant la réception et l'attestation de contrôle de conformité de l'organisme chargé du Consuel.

Ces essais consistent à s'assurer que :

- les raccordements des conducteurs actifs de l'appareillage et des liaisons équipotentielles sont corrects ;
- les disjoncteurs différentiels et l'alimentation des différents équipements fonctionnent bien ;
- tous les appareils de commande tels qu'interrupteurs, boutons poussoirs va et vient etc. fonctionnent correctement.

Ces essais ne sont pas considérés comme un processus d'autocontrôle qui, lui, doit se faire au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

NB : ces fiches se substituent aux anciennes fiches COPREC, elles sont valables en France métropolitaine et dans les DOM - COM.

Mode d'emploi

Le document se compose :

- **page 1 :** d'un rappel de l'objectif de ces essais et de la méthodologie proposée pour les réaliser ;
- **page 2 :** d'une fiche qui vous indique la méthodologie des essais à réaliser ;
- **page 3 :** d'une fiche d'enregistrement qui atteste des contrôles effectués ;
- **page 4 :** d'une page à dupliquer en cas de nombreux essais à réaliser.

Enregistrement

La fiche de contrôle est accompagnée d'un modèle de fiche d'enregistrement des contrôles (voir pages 3 et 4) qui doit être dupliqué autant que de besoin pour renseigner les contrôles.

Les vérifications et essais sont réalisés dans les conditions normales d'utilisation, indépendamment des essais et vérifications effectués par les organismes habilités qui délivrent l'attestation de conformité Consuel.

Les entreprises disposant de leur propre document interne peuvent l'utiliser à condition de respecter le contenu décrit ci-après.

Les essais sont à réaliser sur l'ensemble des installations. L'enregistrement de ces essais se fera en fonction des accords passés entre les acteurs du marché concerné.

Prérequis aux essais et planification

- Les appareillages sont posés et raccordés et les circuits sont sous tension.
- Le repérage des circuits sur le tableau est effectué.
- Les liaisons équipotentielles de toutes les parties métalliques huisseries ou canalisations situées en sdb, douche et cuisine et appareils de chauffage sont vérifiées.
- Les volumes de sécurité dans les salles d'eau sont respectés.

Lieu des essais

Ces essais sont réalisés sur le chantier.

Installation électrique de logements

1

DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

- Tableau électrique y compris son disjoncteur différentiel 30 mA, ses disjoncteurs
- Prises de courant
- Interrupteurs, va-et-vient
- Dispositifs d'éclairage, DCL
- Alimentation des équipements :
 - ventilation mécanique (VMC / VMR / ...);
 - ballon d'eau chaude;
 - pompe à chaleur;
 - occultations (volets roulants, dispositifs brise-soleil...);
 - installation de recharge pour véhicules électriques (IRVE);
 - chaudière;
 - émetteur de chauffage.

2

APPAREILS DE MESURE

- Multimètre
- Contrôle visuel

3

ÉCHANTILLONNAGE

Les contrôles devront porter sur l'ensemble des équipements.

4

DESCRIPTION DES ESSAIS

- 4.1
- Tester le fonctionnement des disjoncteurs différentiels 30 mA par "bouton test".
 - Vérifier le serrage des conducteurs.
 - Vérifier le repérage des circuits.
 - Vérification de la continuité du conducteur de protection de la prise de terre jusqu'aux récepteurs :
 - vérifier la continuité des mises à la terre des équipements (prises, éclairage...);
 - vérifier de la valeur de la prise de terre (< 100 ohms si DDR 500 mA; < ohms si DDR 1A...);
 - vérifier la section du conducteur principal de terre sur la barrette de mesure de terre (16 mm² mini en conducteur cuivre isolé ou 25 mm² en conducteur cuivre nu).
- 4.2 Mesurer la continuité électrique entre le tableau électrique et chaque point d'utilisation.
- 4.3 Contrôler l'alimentation des différents circuits PC, éclairage, émetteurs et équipements...
- 4.4 Vérifier que la prise IRVE est connectée sur le circuit dédié et est identifiée.

Installation électrique de logements

DÉSIGNATION DE L'OUVRAGE

Désignation et adresse de l'opération :

Localisation des contrôles :

Bâtiment : _____

Hall : _____

Zone : _____

ENREGISTREMENT DES ESSAIS

ÉQUIPEMENTS	LOCALISATION	Réf. des Essais	ESSAI SATISFAISANT	OBSERVATIONS
			<input type="checkbox"/>	

Installation électrique de logements

ENREGISTREMENT DES ESSAIS

ÉQUIPEMENTS	LOCALISATION	Réf. des Essais	ESSAI SATISFAISANT	OBSERVATIONS
			<input type="checkbox"/>	

ATTESTATION DE RÉALISATION DES ESSAIS

Monsieur : _____

De la société : _____

Responsable de l'exécution des essais et vérifications, mentionné ci-dessus, déclare que les renseignements portés sur le présent procès-verbal d'essais sont exacts et que les essais sont satisfaisants.

NB : le présent procès-verbal d'essais vise le bon fonctionnement des installations et ne constitue pas une attestation relative à la sécurité des personnes.

Date : le _____

Signature :

Cachet de l'entreprise :